

F 3⁴ 21
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
POINTE
A PITRE
★
FB
32-86
HVR
POSTE
4.15

QUESTIONS COLONIALES

LETTRE

A M. Paul LEROY-BEAULIEU

Les Noirs et les Blancs

A LA MARTINIQUE

par

M. Marius HURARD

Député.

PARIS

IMPRIMERIE RAOUL BONNET ET C^{ie}

38 — RUE DE CHATEAUDUN — 38

1882

60388

MANIOC.org

Réseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

QUESTIONS COLONIALES

Les Noirs et les Blancs à la Martinique

LETTRE à M. Paul LEROY-BEAULIEU

Paris, le 7 décembre 1882.

A Monsieur Paul Leroy-Beaulieu,

Monsieur,

60388

Dans la seconde édition de votre ouvrage ayant pour titre : *De la colonisation chez les peuples modernes*, vous vous êtes livré contre les Noirs de la Martinique et de la Guadeloupe, à des accusations qui, il faut bien l'avouer, cadrent bien peu avec le souffle libéral animant le reste de votre livre.

C'est avec la surprise la plus douloureuse que nous avons vu l'homme qui, dans ses écrits de chaque jour, défend la cause du faible dans toutes les colonies; qui, par exemple, s'est constitué le défenseur acharné de l'indigène algérien contre toutes les spéculations avilissantes et les spoliations honteuses, — faire aujourd'hui, subitement et sans que rien n'indiquât la nécessité d'une pareille diversion, leur procès aux Noirs des colonies françaises des Antilles.

Est-ce bien vous, monsieur, qui accusez le Noir d'être l'ennemi du Blanc; qui, sous prétexte que le suffrage universel devient entre les mains du Noir un instrument d'oppression, demandez « le cens électoral devant laisser aux Blancs la direction des localités » et faire disparaître le préjugé de couleur?

Ces questions, je vous les ai déjà posées, monsieur, et, pour complètement éclairer votre religion, j'ai eu l'avantage de vous mettre sous les yeux les infamies lancées contre « ces oppresseurs noirs » par leurs *victimes* les colons blancs, — et votre stupéfaction, — je vous laisse le soin de dire indignation — a été telle, que vous m'avez invité à vous écrire, sans doute pour vous donner l'occasion d'une explication catégorique et loyale.

Ceux qui vous connaissent n'ont pas été sans remarquer que tout ce qui, dans la préface de votre deuxième édition, constitue une diatribe contre la race noire, pourrait être enlevé sans rompre l'unité — loin de là, — de votre lumineux exposé sur la colonisation moderne. Il semblerait donc qu'une main criminelle, abusant de votre confiance, aurait réussi à déparer votre œuvre en lui donnant un caractère que certainement il n'a jamais été dans votre pensée de lui imprimer.

C'est qu'en effet, monsieur, vous n'avez pas essayé de justifier ces accusations, vous pourtant si méthodique, vous qui, en logicien rigoureux, déduisez toujours, avec un soin si jaloux, les effets des causes. Comment, si vous aviez obéi à votre inspiration, c'est-à-dire à votre cœur, n'auriez-vous pas donné des preuves palpables à l'appui des graves accusations portées gratuitement contre la race noire?

Eh bien, non, monsieur, la race à laquelle j'appartiens, n'a jamais nourri ni manifesté de haine contre les Blancs. Certes, il serait bien difficile à ceux qui ont ainsi surpris votre bonne foi de vous donner une preuve qui résistât un seul instant à l'examen.

Pourquoi haïr le Blanc? Ne sommes-nous donc pas des Français, et pourrions-nous, nous qui portons si haut dans le cœur l'amour de la France, vous le savez, monsieur, donner toute notre affection à cet être abstrait : la France, s'il n'était

représenté pour nous, par ce peuple dont nous sommes — quoi qu'en disent nos adversaires, — et par droit de conquête et par droit de naissance?

Oui, monsieur, nous avons conquis le droit d'être Français! La race à laquelle j'appartiens a été malheureuse, misérable même; elle a subi pendant des siècles l'esclavage le plus honteux qu'on pût connaître; parcourez cependant l'histoire de nos Antilles, vous y verrez que jamais, même esclave, elle n'a marchandé son sang à la France. Il n'est pas un seul des succès ni des revers de la France aux Antilles, à la suite des épreuves nombreuses qu'ont traversées nos colonies si souvent prises et reprises, qui ne soit marqué de notre dévouement, de notre sang.

Et aujourd'hui, monsieur, qui donc, à la Martinique et à la Guadeloupe, réclame l'application de la loi militaire; qui ne cesse de solliciter, de mendier, pour ainsi dire, l'obligation de la dette du sang? — N'est-ce pas nous? Ne sont-ce pas les Nègres qui ont toujours recherché avec empressement, avec avidité, tout ce qui pourrait les rendre plus étroitement, plus rigoureusement, plus minutieusement Français, si je puis m'exprimer ainsi?

Ceux qui prétendent être victimes de l'oppression noire, ce sont ceux qui ne pardonnent pas à la République d'avoir supprimé, en 1848, la possession de l'homme par l'homme. Ceux-là flétrissent chaque jour cette République coupable de ce qu'ils appellent une ignoble spoliation, et confondent dans une même réprobation, et le Nègre, amant passionné de la liberté, et le Blanc venu d'Europe ou né dans le pays même, qui ose affirmer son amour pour la République.

Il est encore de mise aujourd'hui de parler avec un certain dédain des Nègres. Vous-même, monsieur, vous vous êtes oublié jusqu'à écrire que « les députés qu'ils envoient au Parlement sont les avocats fanatiques des rancunes, des préjugés, de l'ignorance des Noirs ». — Nègre est encore synonyme d'ignorance, d'abêtissement, et cela trente-quatre ans après l'abolition de l'esclavage, après un progrès tel que la bourgeoisie de 1789 n'en a pas fait de plus grand en un siècle!

Si vous parcourez les lycées de France, vous trouverez en grand nombre ces Nègres, ces fils d'esclaves. Ils sont dans l'armée, la marine, la magistrature, le barreau, la médecine, etc., partout où l'on arrive à force d'intelligence, de travail, de mérite, en un mot.

Ces avocats fanatiques des rancunes et de l'ignorance siègent au Parlement français après avoir sur les bancs de vos lycées et à vos écoles de droit, conquis laborieusement leurs diplômes. Vous n'avez pas pris garde, Monsieur, que ceux que vous qualifiez ainsi, sont membres de la Société protectrice des Indigènes, dont vous êtes le digne président, et coopèrent avec vous à une œuvre de justice et d'humanité? Que répondrez-vous, à ceux qui vous demanderont par suite de quelle inconséquence vous vous êtes associé, pour une telle œuvre, des gens que domine si profondément le fanatisme des rancunes, des préjugés et de l'ignorance d'une race?

Non, monsieur, nous ne sommes pas cela, vous le savez de reste. Et si, pour compléter votre édification, il vous plaisait d'étudier *de visu*, la race que vous accusez sans la connaître, vous verriez, dans notre pays, que les parias d'hier, sont devenus, à force de travail et d'économie, possesseurs d'une très-grande partie du patrimoine de leurs imprévoyants maîtres; vous y verriez que la misère y est inconnue, que l'aïssance est partout, vous y apprendriez que depuis dix ans, un conseil général, composé en majeure partie « de Nègres fanatiques d'ignorance » a établi à la Martinique, l'instruction gratuite; vous constateriez qu'il n'est pas un hameau qui n'ait son école, école très fréquentée, et qu'un lycée, ouvert à peine depuis un an et demi, dans un pays comptant 170,000 habitants, dont environ 20,000 immigrants indiens et chinois, possède déjà 300 élèves, presque tous Nègres. Vous verriez des Nègres plaider, des Nègres rendre la justice, des Nègres exercer le commandement militaire, des Nègres docteurs-médecins, etc., etc., tous sortis des écoles de France.

Comment, après un tel spectacle, pourrait-on admettre que ces Nègres soient les fanatiques si durement qualifiés par vous?

Qui oserait prétendre que cette race a des « aspirations plus ou moins barbares », elle qui, à peine au sortir de l'esclavage, au lieu de croupir dans l'abjection, conséquence fatale de ce régime dégradant, s'écrie avec Fouquet : *Quò non ascendam!* et donne subitement une mesure prodigieuse de ses dispositions aux choses les plus nobles et les plus élevées ?

Vous admettez que pour sauver les colons blancs, ces « incorrigibles », comme les a si bien qualifiés M. Schœlcher, de la prétendue oppression dont ils se plaignent, il suffirait de supprimer le suffrage universel et de lui substituer un « cens électoral qui laisserait aux Blancs la direction des localités ». — Ne voyez-vous pas, monsieur, en supposant que cette dernière institution dût avoir les avantages entrevus par vous, que vous auriez, par cet acte de spoliation, d'iniquité, consacré la pire des tyrannies ?

Ne sentez-vous pas que vous réveilleriez les anciennes haines en provoquant comme une sorte de revanche contre l'abolition de l'esclavage ? Lancés sur cette pente fatale, quelle puissance au monde pourrait arrêter des gens qui ont au cœur un ressentiment profond contre la République, auteur de leur amoindrissement, et qui, aujourd'hui même, écrivent des lignes aussi odieuses que les suivantes : « Nous « tenons à vous dire avec tous ceux qui vous connaissent ; « que vous êtes nés pour l'esclavage, et que vos instincts sont ceux de l'esclave ; » (*Défense coloniale*, journal de la Martinique du 25 février 1882), et qui, loin de poursuivre la suppression du préjugé de couleur, s'écrient cette année encore : « Quant à nous, nous déclarons hautement que le préjugé de « couleur a sa raison d'être ? »

Et d'ailleurs, ce cens que vous préconisez sauverait-il ces « opprimés » de leur triste situation ? — Quelle erreur est la vôtre ! Savez-vous bien, monsieur, que ceux qu'*opprime* la race noire sont à peine 5,000 à la Martinique, et que le cens ne tendrait à rien de moins qu'à aggraver leur situation ? Quand vous établirez le cens à 200 fr., comme en France il y a cinquante ans, vous ne feriez qu'accuser, à côté de notre importance numérique, notre importance foncière ou commerciale.

Il y a quelques jours à peine, au cours d'une des délibérations de la Société protectrice des indigènes, vous souteniez cette thèse si généreuse : il est nécessaire qu'on octroie à certaines catégories d'indigènes algériens des droits politiques ; ceux d'entre eux qui ont servi sous le drapeau français doivent participer avec les colons à l'élection des membres du Parlement.

Et c'est à nous qui sommes Français, qui parlons la langue de la mère-patrie, qui n'avons jamais eu ni ne nous sommes prévalus de statuts personnels, qui vivons sous la loi française sans contrainte, avec amour même, qui ne demandons qu'à rendre plus étroits nos rapports avec la France, — c'est à nous que vous feriez subir, pour le plus grand nombre une déchéance aussi honteuse ?

Et cela au profit de qui ? Au profit de gens qui ne craignent pas d'implorer le gouvernement français de les « débarrasser à tout jamais des mulâtres, les pires des parvenus, le fléau du pays » (*Défense coloniale* du 22 mars 1882), et qui, se tournant vers les Nègres, osent leur dire : « Quant à vous « vous n'êtes Français que par décret. En vous targuant, « comme vous le faites, d'un décret de surprise échappé « au gouvernement provisoire de 1848, vous reniez l'Afrique « à laquelle vous devez votre origine, vous êtes des renégats « africains ! »

Le 18 novembre dernier, au sujet de l'Algérie, vous vous exprimiez ainsi qu'il suit dans l'*Economiste français* : « Les re- « présentant des 180,000 Français qui se trouvent placés au « milieu d'une population de 3 millions et demi et qui veu- « lent user de violence sur ces 3 millions et demi, nous font « l'effet de ce qu'étaient ou de ce qu'auraient pu être les re- « présentant des propriétaires de Noirs du temps de l'escla- « vage. Encore les Blancs des Antilles étaient-ils d'ordinaire « 1 contre 5 ou 6, tandis que nos colons sont 1 contre « 16 ou 17. Quand on est dans cette infériorité numéri- « que, il faut beaucoup de prudence et de sagesse. Pen- « dant plusieurs siècles encore, les Européens seront en Afri- « que moins nombreux que les Arabes. S'ils ne veulent pas « que ceux-ci profitent de chaque occasion favorable, à des

« époques indéterminées, pour essayer de les jeter à la mer,
« il faut qu'ils ne leur donnent pas de griefs légitimes. Aucun
« peuple n'a jamais pardonné à celui qui a pris ses champs. »

Eh bien, monsieur, je vous ai montré, de mon côté, que nos adversaires sont dans une infériorité numérique considérable, je vous laisse le soin d'apprécier s'ils manquent de prudence et de sagesse. Et pourtant je ne vous ai point dit encore, monsieur, qu'ils sont proportionnellement nombreux les Blancs coloniaux qui, dans nos pays, et bien qu'ils n'aient point fait acte d'adhésion à la République, occupent des fonctions publiques; que jamais nous n'avons perdu une occasion de porter aux fonctions électives ceux qui nous avaient semblé susceptibles d'accepter de collaborer avec nous à la prospérité des colonies auxquelles ils appartiennent comme nous, et qu'à nos avances il n'a le plus souvent été répondu que par des paroles de dédain et de mépris. Vous ignorez aussi que le Blanc qui fait acte d'adhésion manifeste à la République est d'autant plus conspué, honni, vilipendé, qu'il n'a pas craint de se commettre avec nous sur les bancs d'un conseil municipal ou d'un conseil général; que si nos adversaires combattent énergiquement l'application aux colonies du service militaire tel qu'il fonctionne dans tous les départements de la métropole, c'est parce que, entre autres raisons, ils ont horreur d'une promiscuité de race qui les avilirait. Non, vous ne savez pas qu'ils ont des écoles dont l'entrée est interdite aux enfants des Nègres et des mulâtres; qu'ils élèvent leurs enfants dans la haine d'une race au milieu de laquelle ils sont pourtant, eux et leur postérité, appelés à vivre; que les outrages subis par nous sont de tous les instants et que jamais ne se sont manifestés parmi les nôtres les sentiments funestes nourris contre nous.

Vous frémissez, monsieur, à la seule pensée des malheurs qui tomberaient sur l'Algérie si l'on dépossédait par la violence les Algériens de leurs champs. Nous sommes, nous, venus au monde politique sans un lopin de terre, gagnant péniblement le maigre salaire que le maître, avec parcimonie, nous octroyait. Aujourd'hui, possesseurs d'une grande partie du sol; il nous importerait peu d'en être dépouillés au

prix de l'égalité politique ; mais le jour où, sous un régime quelconque, nous aurions été spoliés de l'égalité politique, corollaire de la liberté, ce jour-là nous aurions subi la suprême humiliation.

A mon tour de vous demander, monsieur, comment vous empêcheriez les générations qui nous suivraient de se souvenir d'un pareil outrage ?

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Marius HURAUD,

Député de la Martinique.

(*Économiste français* du 16 décembre 1882.)

